



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur LANDREAU Tom en tant qu'agent d'entretien du 26 au 27 mars 2022,
- Monsieur MÉCÉGUER Téo en tant que serveur en restauration du 26 au 28 mars 2022 et du 2 au 4 avril 2022,
- Monsieur NICOLAU Ian en tant que serveur en restauration du 31 mars au 5 avril 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 2 au 3 avril 2022,
- Madame SERGEANT Alexandra en tant que serveuse en restauration du 2 au 6 avril 2022,
- Madame DUPUY Tiphanié en tant que serveuse en restauration du 2 au 3 avril 2022,
- Monsieur LANDREAU Loris en tant qu'agent d'entretien technique de la serre du 2 avril au 1<sup>er</sup> mai 2022,
- Madame MONTIGAUD Laurelenn en tant qu'agent d'accueil du 4 avril au 4 mai 2022,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillant de baignade du 1<sup>er</sup> au 4 avril 2022,
- Monsieur MOTARD Mattéo en tant que surveillant de baignade du 2 au 3 avril 2022,
- Monsieur TAPON Hugo en tant que surveillant de baignade du 2 avril 2022,
- Madame TÉKIAN Anne-Sophie en tant qu'esthéticienne du 3 avril 2022,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail pour modification du niveau et du coefficient avec :

- Monsieur PETIT Nicolas,
- Monsieur JACQUES Axel.

Fait à Jonzac,  
Le **28 MARS 2022**

Le Président  
Claude BÉLOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex